



INOVBOIS IFNS NF

**PRODUIT MULTI-USAGES PRET-À-L'EMPLOI DE TRAITEMENT DES BOIS.
PROTECTION PRÉVENTIVE ET CURATIVE CONTRE
LES INSECTES XYLOPHAGES ET LES CHAMPIGNONS.**

USAGE

INOVBOIS IFNS NF est un produit de traitement du bois efficace contre les insectes xylophages et les champignons basidiomycètes :

- Traitement préventif et curatif contre les capricornes, vrillettes, lyctus
- Traitement préventif contre les termites et les champignons.

Sa formule en phase aqueuse lui confère un grand pouvoir de pénétration dans le bois.

Il est compatible avec tous les types de finition.

Il s'utilise sur les bois de classe 1, 2 et 3.1 (bois de charpente, ossatures, bardages) : tous les bois intérieurs, et les bois extérieurs de classe d'emploi 3.1 qui devront être recouverts d'une finition.

Il s'applique par badigeonnage, pulvérisation et injection.

Il est prêt-à-l'emploi et utilisable par les professionnels et les utilisateurs non titulaires d'un Certibiocide.

CARACTERISTIQUES

- Aspect : liquide incolore
- Composition : solution aqueuse
- Concentration : prêt à l'emploi
- Matières actives : chlorure de didécyl diméthylammonium 2% - perméthrine 0,2% - borate de didécyl polyoxéthylammonium 0,5%
- pH : 8
- Densité : 1
- Conditionnement : Bidon 25L

MODE D'EMPLOI

PREPARATION DU SUPPORT

Le bois doit être nu, propre, sec et dépoussiéré. Utiliser un décapant si le bois est recouvert de peinture.

APPLICATION

Bien mélanger le produit avant application. Ne pas appliquer sur des bois gelés ou à des températures inférieures à 5°C.

Pour un traitement préventif :

Rendement : 200 ml/m² ou 1 L pour 5 m² pour le traitement complet.

Application par badigeonnage ou pulvérisation à basse pression en l'ensemble des surfaces en 1 ou 2 passages.

Pour réaliser un traitement efficace, INOVBOIS IFNS NF doit être appliqué sur toutes les faces des bois concernés ainsi que les coupes et les extrémités. Il est indispensable de procéder à toutes les déposes permettant d'atteindre les parties cachées.

Pour un traitement curatif :

Rendement : 300ml/m² ou 1 L pour 3,3 m² pour le traitement complet.

Application par injection en profondeur puis par pulvérisation à basse pression en 2 ou 3 passages en insistant sur les parties encadrées, les assemblages et les appuis.

Étape 1 : Travaux préliminaires :

Déterminer au préalable la limite de propagation de l'infestation par les insectes. Dégager les planchers et les habillages en bois pour vérifier les solives et les poutres. Les parties du bois détruites par les insectes doivent être retirées. Les parties affaiblies dans leur section doivent être consolidées par des pièces de bois supplémentaires traitées préventivement si nécessaire ou par d'autres matériaux, ou éventuellement remplacées.

Les morceaux de bois infestés qui ont été retirés doivent immédiatement être mis de côté dans un endroit sécurisé, puis éliminés selon le règlement en vigueur.

Les galeries apparentes sur les bois restant doivent être brossées à fond et les autres surfaces nettoyées.

Les traces de peintures anciennes et de saleté doivent également être éliminées avant le traitement pour assurer un traitement de qualité.

Étape 2 : Traitement par injection :

- Si l'élimination mécanique des bois endommagés et le traitement complet du bois ne sont pas possibles, par exemple dans le cas de bois à colombage, de pannes ou de poutres cumulées, une injection est fortement recommandée en plus du traitement de surface des zones accessibles.

- Certaines pièces attaquées doivent être traitées par injection :

● **Pour les bois résineux :**

- Forage de puits d'injection tous les 33cm et au 2/3 de l'épaisseur dans tous les bois équarris dont le demi-périmètre est supérieur ou égal à 200mm et la section supérieure ou égale à 70mm et tous les bois bûchés.

- Forage de puits d'injection dans tous les bois en contact avec les maçonneries.

- Forage de puits d'injection au niveau des encastrement ; dans ce cas, ils sont doublés et orientés vers les maçonneries au plus près de celles-ci.

- Mise en place d'injecteurs

- Injection sous pression jusqu'à saturation.

● **Pour les bois feuillus :**

- Forage de puits d'injection tous les 33cm et au 2/3 de l'épaisseur dans toutes les parties aubieuses d'une épaisseur supérieure à 30mm.

- Forage de puits d'injection dans tous les bois en contact avec les maçonneries.

- Forage de puits d'injection au niveau des encastrement ; dans ce cas, ils sont doublés et orientés vers les maçonneries au plus près de celles-ci.

- Mise en place d'injecteurs.

- Injection sous pression jusqu'à saturation.

Étape 3 : Traitement par pulvérisation :

Les bois préparés doivent être généreusement traités par pulvérisation avec la solution d'INOVBOIS IFNS NF en au moins 2 passages. La 2^{ème} pulvérisation peut être effectuée immédiatement après pénétration du produit de traitement du 1^{er} passage.

Séchage : 24 à 72 heures.

Les paramètres température et humidité influent considérablement sur le temps de séchage.

INOVBOIS IFNS NF est compatible avec tous les types de finition.

Nettoyage des outils : à l'eau savonneuse.

CONSERVATION

2 ans en emballage d'origine non entamé et à l'abri du gel.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Ventiler le local où le produit est utilisé.

En cas de pulvérisation ou aspersion en milieu confiné, se protéger les voies respiratoires à l'aide d'un masque avec filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques (p.ex. EN 14387 type ABEK).

Se protéger les yeux des éclaboussures.

Essuyer les coulures après application du produit.

Tout usinage du bois après traitement nécessite un nouveau traitement.

Pour une utilisation en extérieur, les bois traités pour un usage en classe d'emploi 3.1 doivent être recouverts d'un revêtement de finition.

Aucun traitement insecticide n'est efficace sur un bois déjà contaminé par des insectes de bois frais (exemple Sirex).

Ne pas appliquer le produit sur du bois qui peut entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Ne doit pas être mélangé avec d'autres produits de traitement.

Vider soigneusement les emballages et les rendre inutilisables.

Se référer aux informations disponibles dans la Fiche de Données de Sécurité du produit et aux recommandations de la note intitulée « Produits de Traitement du Bois » de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité, 65 boulevard Richard Lenoir 75011 Paris, France, Téléphone : +33 1 40 44 30 00).

REMARQUES GENERALES

Le produit de traitement contient des substances actives biocides pour le traitement préventif et curatif contre les insectes xylophages et les champignons basidiomycètes. N'utiliser qu'aux endroits où la protection des bois est nécessaire.

Une utilisation abusive peut porter atteinte à la santé et à l'environnement.

Le produit ne peut être utilisé que par des personnes compétentes et expérimentées dans le domaine de la protection du bois.

Lors de l'utilisation, porter des vêtements de protections appropriés, des gants et des lunettes de protection.

Ne pas boire, manger et fumer pendant le travail.

Après le travail, laver soigneusement les mains et le visage à l'eau respectivement avec un détergent approprié.

Lors de l'utilisation respecter en particulier les consignes de sécurité mentionnées sur l'emballage.

Toute utilisation pour un usage non conforme à nos préconisations est strictement déconseillée.

Il convient de respecter les précautions habituelles relatives à l'emploi des produits de préservation du bois.

Pour limiter les risques sur les personnes et l'environnement, suivez ces instructions :

- Toujours respecter les précautions standards hygiéniques.
- Porter des équipements de protection individuelle.
- Prévoir une ventilation adéquate.
- Ne pas inhaler de vapeurs ou de brouillard contenant le produit.
- Ne pas manger, ne pas boire, ni fumer pendant le travail.
- Éviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas vider dans les égouts. Éviter le rejet dans le sol. Éliminer les déchets dans un site agréé.
- Ne pas traiter les bois destinés au contact direct avec les denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser en cas de présence de personnes ou d'animaux domestiques.
- Respecter les directives relatives à la protection de la nappe phréatique, des eaux de surface et de l'environnement en générale.

Pour plus d'informations, consulter la fiche de données de sécurité.

Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Respectez les précautions d'emploi.